

Liberté Égalité Fraternité

UN DE VOS AGENTS EST VOLONTAIRE POUR PRÊTER MAIN FORTE PENDANT LA CRISE ?

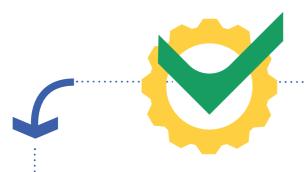
ACCOMPAGNER LA DÉMARCHE DE VOTRE AGENT C'EST SIMPLE!

Je vérifie que mon agent est éligible

Il doit être fonctionnaire titulaire ou agent contractuel en CDI







Je m'assure que le départ de l'agent volontaire ne compromet pas le bon fonctionnement du service

Je donne mon accord par écrit (aucun formalisme particulier n'est requis)







Quand l'agent est informé que la mission est confirmée, j'avertis les services RH pour établir la convention de mise à disposition